

**Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant
l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française
du 13 octobre 2022 fixant les critères et modalités d'octroi
des subventions de fonctionnement aux médias de proximité.**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, article 3.2.4-1 ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2022 fixant les critères et modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux médias de proximité ;

Vu l'avis n° XXX du Conseil supérieur de l'audiovisuel, demandé le XXX et rendu le XXX, en application de l'article 9.1.2-1, §1^{er}, 4^o, du décret précité ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 7 janvier 2026 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget donné le XXX ;

Vu l'avis XXXXX/X du Conseil d'Etat, donné le XX XX XX, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la ministre des Médias ;

Après délibération ;

ARRETE

Article 1er.

L'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2022 fixant les critères et les modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux médias de proximité est abrogé.

Art. 2.

Par dérogation à l'article 5, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 octobre 2022 fixant les critères et les modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux médias de proximité, les subventions octroyées en 2025 en application de cet article sont justifiées par le dépôt :

1^o des compte de résultats et bilan visés à l'article 2, §1^{er}, 1^o du même arrêté;

2^o du rapport d'activité visé à l'article 2, §1^{er}, 2^o du même arrêté, dont un des éléments consistera en la présentation des initiatives de développement numérique mises en œuvre au cours de l'année 2025.

Art. 3.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Art. 4.

Le ministre qui a les médias dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Par le Gouvernement de la Communauté française

La Ministre-présidente

Elisabeth DEGRYSE

La Ministre des Médias

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Galant', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jacqueline GALANT